

JOURNAL D'ILLE-et-VILAINE

Samedi 7 Janvier 1865

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE. *Exécution des art. 15 et 19 de la loi du 3 mai 1841.*

EXTRAIT D'ACTE DE VENTE.

D'un acte de vente du neuf décembre mil huit cent soixante-quatre, passé entre le maire de Langon agissant au nom de sa commune, d'une part, et d'autre part monsieur Jean Grivel, propriétaire, demeurant à Langon, Ledit acte dûment enregistré,

Il résulte que le sus dénommé a vendu à la commune quatre parcelles de terrain sous labour et pré, contenant ensemble quinze ares soixante-seize centiares, et portées au cadastre de Langon, section C, sous les numéros 1445,1448,1347 et 1465, situées dans la commune de Langon, pour l'exécution du redressement du chemin d'intérêt commun numéro cent douze, de la Gacilly au Grand- Fougeray, dont les travaux ont été autorisés par Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Cette vente a eu **lieu** pour **la** somme de six **cent vingt** francs, **et** encore moyennant l'abandon par la commune de deux parcelles de **vieux chemins**.

Le présent extrait a été dressé conformément aux articles quinze et dix-neuf de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, pour être inséré au journal de l'arrondissement de Redon, dit *Journal de Redon*, et au journal d'Ille-et-Vilaine, dit *Auxiliaire breton*, et en outre publié et **affiché dans la commune pendant huit jours, tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune**.

En l'hôtel de la sous-préfecture, à Redon, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-quatre.

(R-i)

Le Sous-Préfet,

H. MONNIER DU PAVILLON